

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*), **séance du 17 février 2016**, tenue à la salle du conseil de Ste-Sophie de Lévrard à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Fortierville	M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Eric Chastenay, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Yves Tousignant, maire

et tous formant quorum

Ne sont pas représentées :

Bécancour
Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Ste-Françoise
Saint-Sylvère

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Robert Bernier, directeur incendie
M. Sébastien Demers, coordonnateur et préventionniste
Mme Elisabeth Bélanger, secrétaire-comptable

- 1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 13.1 Autorisation de participer au Colloque de sécurité civile et incendie
- 13.2 Autorisation de participer au Congrès des Chefs (ACSIQ)
- 13.3 Mise à feu du restaurant Le relais à St-Pierre Les Becquets

**RÉSOLUTION # 2016-02-32
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL-SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015
5. FINANCES-SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des encaissements et des déboursés
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DU DIRECTEUR
 - 7.1 Autorisation d'aller en soumission pour la répartition des appels par pagettes ou autre moyen.
 - 7.2 Renouvellement de l'entente avec la Centrale 911 CAUCA
 - 7.3 Garages pour entretien et réparations des camions
 - 7.4 Mandat à M. Robert Bernier pour les recherches négatives de dossiers criminels
 - 7.5 Mandat à M. Robert Bernier pour signature des documents de l'agence de recouvrement ARM
 - 7.6 Dossier Roger Patry – annulation de la facture
 - 7.7 Nomination d'un comité pour le plan des mesures d'urgence
 - 7.8 Suivi des interventions
 - 7.9 Rencontre de suivi pour le projet-pilote de feux verts clignotants
 - 7.10 Numéro civique visible
 - 7.11 Permis de colportage – suggestion aux municipalités
8. PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL
9. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

- 9.1 Inspection à Manseau
- 9.2 Lettre de refus de visite résidentielle
- 9.3 Projet de boîte à clés
- 9.4 Représentation du SSIRMRCB
- 9.5 Résidences pour personnes âgées
- 9.6 Colloque sécurité civile et incendie
- 10. RAPPORT DU COORDONNATEUR INCENDIE
 - 10.1 Analyse côtes du fleuve
 - 10.2 Révision du schéma de couverture de risques incendie
 - 10.3 Déploiement des ressources avec la ville de Bécancour
 - 10.4 Aide financière pour la formation des pompiers
- 11. NOMINATION DU DIRECTEUR-ADJOINT
- 12. NOMINATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS POUR LA CONVENTION DE TRAVAIL DES POMPIERS
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
 - 13.1 Autorisation de participer au Colloque de sécurité civile et incendie
 - 13.2 Autorisation de participer au congrès des chefs (ACSIQ)
 - 13.3 Mise à feu du restaurant Le Relais à St-Pierre Les Becquets
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL-SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015

M. Bernier informe le conseil des maires qu'il a reçu une réponse d'Hydro-Québec pour les interventions impliquant leurs installations. Hydro-Québec mentionne qu'en vertu des pratiques communément admises, les municipalités et Hydro-Québec n'émettent aucune facture quant aux services qu'elles se rendent mutuellement lors d'interventions d'urgence. Une entente aurait été signée à cet effet et la personne responsable est Mme Véronique Trépanier. M. Mario Lyonnais demande à M. Bernier de lui faire parvenir l'entente qui a été signée par les municipalités.

**RÉSOLUTION # 2016-02-33
adoption du procès-verbal – séance du 21 octobre 2015**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. FINANCES-SSIRMRCB

5.1 Liste des encaissements et des déboursés

Les encaissements pour la période du 17 octobre 2015 au 10 février 2016 s'élèvent à 4 112.72\$ (entraide, photocopies, travaux municipaux, remboursement TPS, TVQ). Les déboursés pour la même période s'élèvent à 160 966.89\$ (salaires, téléphone, DAS, achat équipements pompiers, entraide, location pagettes, essence, tests annuels échelles et cylindres, contrat d'entretien logiciels).

Des questions se posent sur l'intervention en sauvetage nautique à Deschaillons en août dernier. Bécancour a été appelée en entraide et la facture s'élève à 1 529 \$ en vertu de l'entente d'entraide incendie.

Est-ce que le service incendie doit intervenir dans un cas comme du sauvetage nautique s'il n'est pas équipé pour cela? Bécancour est équipée et c'est elle qui est appelée dans des cas semblables à la demande du SSIRMRCB. Sommes-nous dans l'obligation d'intervenir? M. Bernier répond que non mais que c'est un service de protection au citoyen. Après discussion, M. Sébastien Demers propose de préparer un document pour connaître les conséquences d'intervenir ou non sur ce type d'événement. Un retour sera fait au conseil des maires.

6. CORRESPONDANCE

- 1. M. Bernier informe le conseil des maires qu'un pompier a demandé un cortège de camions de pompiers pour la cérémonie de son mariage en août prochain. Il a accepté que quelques camions soient dans le cortège et il tenait à informer le conseil des maires.
- 4. Avis du MSP sur les modifications au programme d'entretien et de vérification des véhicules. Le MSP, en vertu du schéma de couverture de risque incendie et de la mise à la norme des camions qui a été faite ces dernières années, a éliminé l'obligation d'avoir à passer les tests ULC. Cette mesure ne s'applique pas aux camions importés des États-Unis. Ils devront être homologués ULC. Les tests annuels habituels devront être faits mais cela représente quand même une baisse de coût.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

7. RAPPORT DU DIRECTEUR

7.1 Autorisation d'aller en soumission pour la répartition des appels par pagettes ou autre moyen.

Le contrat avec Mobilité Plus est terminé depuis le 31 décembre 2015. M. Bernier informe qu'il va rencontrer une représentante de Cliptel pour une répartition des appels par cellulaire et il reviendra avec l'info, par la suite, le conseil décidera si on va en soumission. M. Lyonnais demande si les pompiers vont demander une allocation pour cellulaire si on va en répartition des appels par cellulaire. Il faudra aussi s'informer si la couverture du réseau sera bonne car il y a des secteurs où aucun réseau n'est disponible.

7.2 Renouvellement de l'entente avec la Centrale 911 CAUCA

L'entente avec CAUCA se termine le 11 avril 2017. M. Bernier va s'informer auprès de la ville de Bécancour, de la ville de Nicolet et de la MRC Nicolet-Yamaska si elles veulent renouveler l'entente avec CAUCA. M. Bernier dit que lors des rencontres, avant de signer avec CAUCA il s'est vu offrir un avantage par Groupe CLR et qu'il a refusé. Si on continue avec CAUCA, pas besoin d'aller en soumission car c'est un OSBL, c'est un contrat de gré à gré. Par contre, si on regarde pour changer il faudra aller en soumission publique à moins que ce soit un OSBL.

7.3 Garages pour entretien et réparations des camions

Suite à la fermeture du garage Ex-Bec à Saint-Pierre-les-Becquets, M. Bernier a trouvé des garages pouvant faire l'entretien PEP et les inspections de la SAAQ.

<u>Fournisseur</u>	<u>Taux horaire</u>	<u>Appel de service (unité mobile)</u>
Atelier Genytech Laurier-Station	78.50 \$	50 \$ + 0.90 \$/km
Garage Eric Dupont Saint-Pierre-les-Becquets	55.00 \$	N/A

**RÉSOLUTION # 2016-02-34
garage pour entretien des camions du SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT les explications reçues;

CONSIDÉRANT QUE Garage Eric Dupont est le moins cher et qu'il est sur le territoire du SSIRMRCB;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE Garage Eric Dupont s'occupe de l'entretien et des réparations des camions du SSIRMRCB car il est sur notre territoire et qu'il est le moins cher.

ADOPTÉE

7.4 Mandat à M. Robert Bernier pour les recherches négatives de dossiers criminels

**RÉSOLUTION # 2016-02-35
mandat à M. Robert Bernier pour les recherches négatives de dossiers criminels**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec n'offre plus le service de recherches de dossiers criminels ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats aspirants pompiers doivent se déplacer en personne et déboursier des frais de 75 \$ plus les frais de déplacements qui sont par la suite remboursés par le SSIRMRCB si le candidat est retenu ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Empreintes Digitales Place Versailles peut faire la recherches négatives de dossiers criminels pour la somme de 40 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Bernier sera le responsable pour envoyer et recevoir l'information des recherches demandées pour l'embauche de nouveaux pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE cela évitera des déplacements inutiles ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE ce soit la compagnie Empreintes Digitales Place Versailles qui s'occupe de faire les recherches de dossiers criminels pour la somme de 40 \$ et que M. Bernier soit mandaté pour envoyer et recevoir les recherches de dossiers criminels des aspirants pompiers.

ADOPTÉE

7.5 Mandat à M. Robert Bernier pour signature des documents de l'agence de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

recouvrement ARM

**RÉSOLUTION # 2016-02-36
autorisation de signature pour l'agence de recouvrement ARM**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun et pratique que M. Robert Bernier puisse signer les documents demandés par l'Agence de recouvrement ARM dans les dossiers en litige selon les demandes du conseil des maires;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Robert Bernier soit autorisé à signer les documents demandés par l'Agence de recouvrement ARM dans les dossiers en litige selon les demandes du conseil des maires.

ADOPTÉE

7.6 Dossier Roger Patry – annulation de la facture

Suite aux explications reçues concernant le dossier de M. Roger Patry pour une fausse alarme.

**RÉSOLUTION # 2016-02-37
annulation de la facture # 201500031**

CONSIDÉRANT la difficulté de régler ce litige et ayant peu de chances que le SSIRMRCB puisse récupérer les sommes dues en s'appuyant sur le Règlement de prévention incendie no.321;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que ladite facture soit annulée pour éviter l'inscription d'un compte à recevoir en 2015 qui devra être annulé en 2016;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la facture # 201500031 de M. Roger Patry soit annulée étant donné la difficulté de régler ce litige et ayant peu de chances que le SSIRMRCB puisse récupérer les sommes dues en s'appuyant sur le Règlement de prévention incendie no.321.

ADOPTÉE

M. Daniel Béliveau suggère de revoir le règlement de prévention incendie dans son ensemble afin d'éclaircir et de prévoir des clauses plus claires. Il faudrait aussi penser à l'harmoniser avec celui de la Sûreté du Québec. Il y aura des rencontres avec MM. Daniel Béliveau, Sébastien Demers et Robert Bernier.

7.7 Nomination d'un comité pour le plan des mesures d'urgence

Le comité actuel est composé de directrices générales Dominique Lapointe (Parisville), Sophie Millette (Sainte-Sophie-de-Lévrard) et Annie Jacques (Fortierville). Il faut ajouter des élus à ce comité. Messieurs Yves Tousignant, Jean-Louis Bélisle et Louis Martel se proposent de faire partie du comité afin de monter un plan de mesure d'urgence.

7.8 Suivi des interventions

L'intervention pour feu de véhicule le 19 décembre 2015 soulève des questions à savoir si l'on peut facturer aux assurances. Dans ce cas, c'est un feu de véhicule qui a été volé et incendié. M. Guy St-Pierre explique que les assurances ne paient pas pour les dommages causés dans un cas de vol de voiture. Elle paie pour le vol mais pas pour ce qui en découle.

7.9 Rencontre de suivi pour le projet-pilote de feux verts clignotants

Une rencontre de suivi est prévue le 23 février prochain avec les principaux responsables du projet de feux verts clignotants. Les personnes responsables sont MM Claude Labrie (MSP), Jocelyn Descent (SQ), Luc Desmarais (directeur incendie de la ville de Bécancour, Robert Bernier et Sébastien Demers (SSIRMRCB).

M. Lyonnais demande si M. Bernier a eu des commentaires négatifs et si les pompiers s'en servent. M. Bernier dit que les commentaires qu'il a eus sont positifs. Il dit que les pompiers voient plus de courtoisie. M. Béliveau dit que le feu vert peut être aveuglant lors de certaines situations. M. Demers explique que lorsque la visibilité est réduite, le feu vert est dérangement alors il doit l'éteindre. Lors de cette rencontre, la demande sera faite à savoir si le feu vert peut être installé ailleurs que dans le pare-brise.

7.10 Numéro civique visible

M. Bernier présente un article pour parution dans les journaux locaux concernant les numéros civiques. Il explique l'importance d'être visible pour les services d'urgence. Les municipalités de Saint-Pierre-les-Becquets et Fortierville font affaire avec une compagnie de Trois-Rivières qui fournit un numéro et le poteau pour la modique somme de 26 \$. Les informations seront envoyées aux municipalités.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

7.11 Permis de colportage – suggestion aux municipalités

M. Robert Bernier suggère aux municipalités qui ont des règlements sur le colportage, d'ajouter un critère pour émettre le permis concernant le domaine incendie soit d'avoir l'approbation de la direction du SSIRMRCB avant d'émettre le permis de colportage en ce qui a trait au domaine incendie.

Il est suggéré d'envoyer l'information au Courrier Sud si des colporteurs font de la fausse représentation ou tout simplement pour clarifier une situation de colportage qui avise les citoyens de la position du SSIRMRCB. Le Courrier Sud le publie sur Internet et la nouvelle se partage facilement sur les réseaux sociaux.

Cette situation touche seulement les compagnies faisant du porte à porte et non celles qui font de la sollicitation téléphonique.

Il faudra aussi tenir compte de ce critère lors de l'harmonisation de la réglementation avec la SQ.

M. Eric Chastenay demande si les pompiers pourraient s'occuper de donner le service de remplissage d'extincteurs. MM. Bernier et Demers répondent que ce serait possible mais que les coûts de formation et les équipements pour ce faire sont très onéreux.

8. PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

**RÉSOLUTION # 2016-02-38
acceptation du rapport d'activité annuel du SSIRMRCB 2015**

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activité annuel de 2015 du SSIRMRCB a été présenté au conseil des maires ;

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit être remis à M. Sébastien Demers, coordonnateur incendie de la MRC de Bécancour, pour que ce dernier le transmette au ministère de la Sécurité publique;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le rapport d'activité annuel 2015 du SSIRMRCB soit adopté et remis au coordonnateur afin que celui-ci puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique tel que stipulé selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

9.1 Inspection à Manseau

M. Demers informe qu'il a entrepris l'inspection d'un bâtiment à Manseau à la suite de la demande du locataire et qu'une lettre conjointe avec l'inspecteur régional a été envoyée au propriétaire. Le fait de travailler ensemble permet de conseiller et d'orienter les propriétaires et locataires touchés par des changements d'affectation ou des modifications dans un bâtiment commercial/résidentiel. Par exemple, il est plus facile de faire l'inspection et les travaux de façon conforme plutôt que de fermer un commerce pour mettre à la norme lorsqu'il est en opération.

9.2 Lettre de refus de visite résidentielle

Une lettre type a été faite suite à la recommandation du conseil des maires pour la prévention résidentielle de cet été.

9.3 Projet de boîte à clés

M. Demers explique qu'il a ciblé les commerces et bâtiments publics qui seraient potentiellement intéressés à faire installer une boîte à clés. L'information leur sera acheminée par la poste et un suivi téléphonique sera fait dans les prochaines semaines afin de connaître leur intérêt.

9.4 Représentation du SSIRMRCB

M. Demers informe le conseil des maires qu'il donne des cours sur les plans d'intervention à d'autres gestionnaires de services incendie pour la Commission Scolaire Des Chênes (Drummondville). Il a également monté une vidéo pour l'ATPIQ avec des conseils de prévention. Le SSIRMRCB est bien représenté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

9.5 Résidences pour personnes âgées

Un programme de subvention est disponible auprès du MSSS pour l'installation de gicleurs dans les résidences de personnes âgées. Ce ne sont pas toutes les résidences qui sont touchées par la nouvelle réglementation. Le service incendie va accompagner les propriétaires qui sont touchés par la réglementation afin de les aider et de les conseiller. Sur le territoire du SSIRMRCB, il y a une douzaine de résidences qui sont visées par la réglementation. M. Demers va envoyer le lien Internet aux municipalités au sujet des subventions.

9.6 Colloque sécurité civile et incendie

M. Demers informe fait un retour sur le colloque de sécurité civile et incendie auquel il a assisté au Centre des Congrès de Québec les 16 et 17 février. Il a participé à quelques ateliers dont les zones à risques de glissement de terrain, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les services spécialisés en matière d'incendie et le partage des coûts. Ce fut un colloque très enrichissant.

10. RAPPORT DU COORDONNATEUR INCENDIE

10.1 Analyse côtes du fleuve

M. Demers a monté un document d'analyse qui touche 3 volets :

- 1- **Information et sensibilisation** : informer les résidents et donner une formation sur les extincteurs afin de les outiller pour un début d'incendie mineur.
- 2- **Identification** : mettre l'accent sur l'importance de bien identifier les rues et les numéros civiques en haut et en bas de talus afin de repérer plus facilement les lieux.
- 3- **Détection et auto-protection** : système de détection relié à une centrale afin de prévenir rapidement les pompiers et éviter des délais. M. Demers a contacté une compagnie et il peut y avoir des rabais substantiels lors du raccordement de plusieurs chalets ou maisons.

En ce qui concerne la protection il y a plusieurs moyens plus ou moins onéreux mais efficaces. Il y a les systèmes de gicleurs. Il existe aussi des remorques avec tout l'équipement nécessaire à l'incendie, ce qui facilite une intervention plus rapide dans les endroits où les camions n'ont pas accès. Le coût est estimé entre 25 000 \$ et 50 000 \$.

Il y a aussi la possibilité de modifier les accès afin de les rendre praticables à l'année. Le coût est non déterminé car si on modifie une côte une étude géotechnique sera à faire.

M. Yves Tousignant souhaite une rencontre avec M. Demers et son conseil municipal. Il demande aussi d'inviter Deschailons-sur-Saint-Laurent. M. Jean-Louis Bélisle suggère d'aller faire une reconnaissance sur le terrain avec les pompiers, pour se familiariser avec les côtes du fleuve.

M. Tousignant demande à M. Bernier quelles sont les discussions qu'il a eues avec les citoyens concernant l'incendie versus les côtes du fleuve. M. Bernier répond qu'il a parlé d'acheminer l'eau en bas de talus par un système de tuyaux branchés en haut de talus.

Pour la suite dans ce dossier, M. Béliveau demande de passer par M. Mario Lyonnais afin de bien aiguiller les discussions entre les citoyens et la MRC de Bécancour.

10.2 Révision du schéma de couverture de risques incendie

M. Demers informe que le document a été acheminé à M. Pierre Racine du MSP pour une pré-lecture. M. Racine a mentionné à M. Demers qu'il y donnerait suite à la fin février. Par la suite, une rencontre avec le comité incendie sera faite pour apporter des corrections s'il y a lieu, une rencontre est prévue fin mars.

En 2^e étape, les municipalités auront à l'accepter et une consultation publique sera faite, suivra l'approbation.

M. Demers informe que le but du 2^e schéma a été de ne pas augmenter les responsabilités. Avec la méthode de calcul du déploiement des ressources, qui a été fait avec Stéphane Laroche et Sébastien Demers, le délai a pu être augmenté pour l'atteinte de la force de frappe. Le nombre de points d'eaux a également été revu à la baisse.

10.3 Déploiement des ressources avec la ville de Bécancour

Le travail est amorcé avec Bécancour concernant le déploiement des ressources. MM. Sébastien Demers et Stéphane Laroche rencontreront M. Luc Desmarais le 23 février prochain pour assister Bécancour dans leur déploiement des ressources.

10.4 Aide financière pour la formation des pompiers

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

La MRC de Bécancour a reçu un montant de 6 066 \$ correspondant au volet 2 (année 2015) et qui se divise entre le SSIRMRCB (6 candidats) et le Service incendie de Bécancour (3 candidats).

La MRC a également reçu un montant de 6 500\$ correspondant à 50% de l'aide financière du Volet 1 pour la cohorte 2016-2017 de 16 candidats.

M. Guy St-Pierre demande que l'on sorte le coût total pour former 1 pompier versus la subvention.

11. NOMINATION DU DIRECTEUR-ADJOINT

**RÉSOLUTION # 2016-02-39
nomination du directeur-adjoint**

CONSIDÉRANT QUE M. Bernier veut prendre sa retraite dans environ 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Demers est le mieux placé pour assurer la relève;

CONSIDÉRANT QU'UN poste de directeur adjoint doit être créé;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Sébastien Demers soit nommé directeur-adjoint afin d'assurer la relève du directeur incendie dans environ 2 ans.

ADOPTÉE

12. NOMINATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS POUR LA CONVENTION DE TRAVAIL DES POMPIERS

La convention de travail des pompiers est échue depuis décembre 2015. Après discussion, le comité de négociations sera composé de MM. Mario Lyonnais, Guy St-Pierre, Daniel Béliveau, Robert Bernier et Sébastien Demers pour la partie patronale et de MM. Denis Valois, Sébastien Laplante et Stéphane Patenaude pour représenter les pompiers. M. Bernier va faire parvenir les demandes des pompiers à tout le comité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Autorisation de participer au Colloque de sécurité civile et incendie

**RÉSOLUTION #2016-02-40
colloque de la sécurité civile et incendie à Québec
autorisation de participer à M. Sébastien Demers**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'ACSIQ du 16 et 17 février 2016 au Centre des Congrès de Québec;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste congrès de la section *administration générale* ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Sébastien Demers soit autorisé à participer au colloque de Sécurité civile et incendie, et que les dépenses s'y rattachant soient remboursées sur présentation des pièces justificatives tout en respectant le budget prévu.

ADOPTÉE

13.2 Autorisation de participer au congrès des chefs (ACSIQ)

**RÉSOLUTION #2016-02-41
congrès de l'ACSIQ à Gatineau
autorisation de participation à M. Robert Bernier**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'ACSIQ du 21 au 24 mai 2016 à Gatineau;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste congrès de la section *administration générale* ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Robert Bernier soit autorisé à participer au congrès de l'ACSIQ et que les dépenses s'y rattachant soient remboursées sur présentation des pièces justificatives tout en respectant le budget

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

prévu.

ADOPTÉE

13.3 Mise à feu du restaurant Le Relais à St-Pierre Les Becquets

M. Yves Tousignant demande à M. Bernier s'il y a des développements concernant la mise à feu demandé par le propriétaire du restaurant. M. Bernier n'a pas rencontré le propriétaire à ce jour.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Louis Martel demande à M. Demers d'aller vérifier la conformité du restaurant à Sainte-Marie-de-Blandford. M. Sébastien répond qu'il ira faire une visite.

M. Normand Gagnon demande si le restaurant à Fortierville est visé par le code RBQ. Sébastien répond que oui. Tous les bâtiments commerciaux sont régis par la RBQ.

M. Yves Tousignant informe que la mère d'un pompier de Saint-Pierre-des-Becquets est décédée et de lui envoyer les vœux de sympathies. Il s'agit de Madame Jean-Marie Durand, mère du pompier Claude Durand.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2016-02-42
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Eric Chastenay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la présente séance soit levée. (22h10).

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier